



CONSEIL ADMINISTRATIF

Monsieur Bernard Lescaze
Président du Grand Conseil
Service du Grand Conseil
Case postale 3970
1211 GENEVE 3

GRAND CONSEIL	
Expédié le:	Session GC: GC 12-13 Min 03
Président	<input checked="" type="checkbox"/> Députés (100)
Commissaires	<input type="checkbox"/> Bureau
Secrétariat	<input checked="" type="checkbox"/> Chefs de groupe
Commission:	A. M. M. A. G. H. M. (PAR FAX)
Copie à:	Corresp. Grand Conseil

Projet de loi N° 8667 du Conseil d'Etat modifiant les limites de zones de construction sur le territoire de la commune de Chêne-Bougeries au lieu-dit Frontenex – La Tuilette (création d'une zone de développement 3)

Monsieur le Président,

Suite à l'audition de la Ville de Genève du 4 septembre 2002 auprès de la commission d'aménagement de votre Conseil à propos de l'objet cité en titre, il apparaît à la lecture du rapport déposé par M. René Koechlin qu'une certaine confusion se soit installée dans l'esprit de divers députés quant aux réelles intentions de notre municipalité concernant les terrains qui lui appartiennent dans le secteur Frontenex – La Tuilette. Ainsi, nous souhaitons que vous puissiez donner lecture de ce qui suit à l'assemblée des députés, afin de dissiper tout malentendu.

Lors de cette audition, les représentants de la Ville se sont montrés défavorables au déclassement de la parcelle N° 18 située sur la commune de Coligny à proximité de l'école Pré Picot et qui ne fait pas partie du présent projet de loi. Par contre, ils se sont montrés favorables à la création d'une zone de développement 3 sur la parcelle N° 1362, également propriété de la Ville de Genève et située sur la commune de Chêne-Bougeries, dès qu'une solution adéquate de logement des installations sportives aura été trouvée.

Cette réserve n'empêche pas d'envisager dès maintenant le déclassement de la parcelle N° 1362 d'une surface de 17'421 m2 en vue d'y réaliser des logements à caractères sociaux, tel que cela figure dans le projet de loi N° 8667 déposé par le Conseil d'Etat en date du 25 avril 2003.

En vous remerciant par avance de bien vouloir transmettre cette information avant que le vote de votre Conseil n'intervienne, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Secrétaire général :

Jean Erhardt

Le Vice-président :

Christian Ferrazino